

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

Séance du 29 juin 2018

Nombre de membres :
- du Conseil Municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 22 juin 2018
Date d'affichage : 22 juin 2018

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Anne-Marie DELARBRE, Martine FINIELS, Marie-Josèphe REYNAUD, Danielle SAGNES, Isabelle SALLES et Bernadette TRAVERSIER, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Frank de PIERREFEU, Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE et Jean-Pierre MAISONNIAC.

Procuration de :

- Jean-Jacques CHANTRE à Danielle SAGNES
- Raphaële COURTIAL à Marie-Josèphe REYNAUD
- Anne DESBRUS à Bernadette TRAVERSIER
- Marcel FRECHET à Yohan BLANCHARD

Absents non excusé :

- Iris PONS

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CHASTAGNARET

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Monsieur Olivier CHASTAGNARET.

2. Approbation du compte rendu de réunion du conseil municipal du 25 mai 2018

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2018.

3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Il s'agit des décisions :

- De réviser le loyer de la Poste et de le fixer à 7411,66€/an à compter du 01/10/17.
- De ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles AE 363-364-365-367-368-409-423-424-366-413
- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AZ315
- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AZ231
- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AZ629 (moitié indivisé) et AZ630

Le conseil municipal en prend acte.

4. Dissolution du SIGEC (Syndicat de gestion du collège) :

Madame le Maire explique que le SIGEC (syndicat de gestion du collège) ne sert actuellement que de « boîte aux lettres » entre les communes et le collège, ceci générant des frais inutiles (notamment en termes d'assurance et de frais administratifs).

Elle expose que les délégués du syndicat ont, dans leur délibération du 29 mai 2018, demandé sa dissolution et proposé que :

- Les communes membres de l'ex SIGEC s'engage à participer financièrement aux activités extrascolaires du collège, à prorata du nombre d'élèves de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et décide :

- Que les actifs du syndicat soient versés au collège.
- De continuer à verser une subvention au collège pour les activités extrascolaires à prorata du nombre d'élèves de la commune.

5. Frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2017/2018 :

Madame le Maire rappelle que les communes extérieures dont les enfants sont inscrits à l'école maternelle et élémentaire publique de notre Commune versent une participation aux frais de fonctionnements des écoles.

Cette participation est égale à ce que lui coûte un enfant dans son école pour l'année scolaire 2017/2018, soit :

- 412.60€ par élève des classes élémentaires
- 1067.22€ par élève des classes maternelles

Pour ce qui concerne l'école élémentaire de la Présentation de Marie (dont la Commune est liée par un contrat d'association), les frais de fonctionnements seront versés pour chaque enfant Vernousain inscrit en CP, CE et CM comme suit :

- 40 enfants x 272.42€ = 10 896.76 €

Pour l'école maternelle de la Présentation de Marie, la Commune verse sans obligation, depuis plusieurs années, pour chaque enfant domicilié sur la Commune et inscrit en petite, moyenne ou grande section (les élèves de moins de trois ans ne sont pas pris en compte dans l'effectif et ne feront pas l'objet de participation financière), soit un montant de :

- 16 enfants x 950.77 € = 15 212.28€

Le montant total proposé au titre des frais de fonctionnement de l'année scolaire 2017/2018 s'élève à 26 109.04€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les frais de fonctionnement demandés aux communes extérieures dont les enfants sont inscrits dans les écoles publiques de la commune.

- Accepte le versement à l'organisme de gestion de l'Ecole Catholique de la somme de vingt-six mille cent neuf euro et quatre cent (26 109,04€) au titre de sa participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2017/2018.

6. Attribution des marchés de réhabilitation de la Mairie :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a confié au SDEA, par délibération en date du 9 septembre 2016, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'opération de réhabilitation de la mairie.

Le SDEA a lancé une procédure adaptée pour l'attribution des marchés de travaux de l'opération. Les marchés de travaux ont été allotés 14 lots ; le lot n°1-Désamiantage a fait l'objet d'une consultation anticipée et a déjà été attribué à l'entreprise TBC désamiantage pour un montant de 15 145,50 €HT par délibération en date du 27 avril 2018.

Les lots sont les suivants :

| | |
|----|--|
| 01 | <i>DESAMIANTAGE (Anticipé)</i> |
| 02 | <i>DEMOLITIONS – MACONNERIES – AMENAGEMENTS EXTERIEURS</i> |
| 03 | <i>EXTENSION – OSSATURE BOIS ET ETANCHEITE</i> |
| 04 | <i>MENUISERIES EXTERIEURES ALU / ALU-BOIS</i> |
| 05 | <i>PLATRERIE – PEINTURE – PLAFONDS SUSPENDUS</i> |
| 06 | <i>REVETEMENTS DE SOLS</i> |
| 07 | <i>MENUISERIES INTERIEURES</i> |
| 08 | <i>PLOMBERIE</i> |
| 09 | <i>ELECTRICITE</i> |
| 10 | <i>CHAUFFAGE</i> |
| 11 | <i>FORAGES GEOTHERMIQUES</i> |
| 12 | <i>FACADES</i> |
| 13 | <i>ASCENSEUR</i> |
| 14 | <i>SERRURERIE</i> |

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 avril 2018 au BOAMP et sur le Profil acheteur dématérialisé sur achatpublic.com : 19 dossiers ont été reçus au siège du SDEA et enregistrés dans les délais impartis, avant le 14 mai 2018 – 12H00.

Les lots n°08-PLOMBERIE, et n°12 TRAITEMENT DE FACADE ont été déclarés infructueux faute de réponse et relancés. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 mai 2018 au BOAMP et sur le Profil acheteur dématérialisé sur achatpublic.com.

Après analyse le lot n°10- CHAUFFAGE a aussi été déclaré infructueux et relancé L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 30 mai 2018 au BOAMP et sur le Profil acheteur dématérialisé sur achatpublic.com

5 dossiers ont été reçus au siège du SDEA et enregistrés dans les délais impartis, avant le 11 juin 2018 – 12H00.

Afin de faciliter le travail de la commission ad hoc de la mairie, la maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des dossiers de candidatures et d'offres afin d'en vérifier la conformité administrative et d'en établir une présentation analytique.

La commission ad hoc s'est réunie le 12 juin 2018 afin de procéder à l'examen des candidatures et des offres en classant les entreprises les mieux disantes : 60% de la note portant sur la valeur technique de l'offre et 40% de la note portant sur le prix.

La commission ad hoc a décidé, de proposer l'attribution des marchés aux mieux disant pour les lots suivants :

| Lot | Entreprise | Montant | Option |
|--|---------------------|-----------------------|--------------------|
| LOT 01 - DESAMIANTAGE | DES LITTES | 15 145,50 € | |
| LOT 02 - DEMOLITIONS - MACONNERIE | GERLAND et FILS | 361 352,82 € | 4 000,00 € |
| LOT 03 - EXTENSION OSSATURE BOIS - ETANCHEITE | TRAVERSIER | 51 953,29 € | |
| LOT 04 - MENUISERIES EXTERIEURES ALU OU ALU-BOIS | SALLES | 75 845,00 € | 2 792,00 € |
| LOT 05 - PLATRERIE PEINTURE - PLAFONDS SUSPENDUS | PEPIER | 259 046,40 € | 15 333,00 € |
| LOT 06 - REVETEMENTS DE SOLS | GANON | 68 967,65 € | |
| LOT 07 - MENUISERIES INTERIEURES | VAREILLE | 64 505,95 € | |
| LOT 08 - PLOMBERIE | SALLEE | 25 346,86 € | |
| LOT 09 - ELECTRICITE | SNEF | 93 000,00 € | |
| LOT 10 - CHAUFFAGE | SALLEE | 146 000,00 € | |
| LOT 11 - FORAGES GEOTHERMIQUES | CLEMENT GOURBIERE | 34 755,50 € | |
| LOT 12 - TRAITEMENTS DE FACADES | FACADES ARDECHOISES | 43 919,00 € | 20 280,00 € |
| LOT 13 - ASCENSEUR | ORONA | 20 500,00 € | |
| LOT 14 - SERRURERIE | ETOILE METAL | 47 388,60 € | |
| TOTAL | | 1 307 726,57 € | 42 405,00 € |

Il est précisé que les options retenues sont :

- Lot 02 – Enlèvement de la cuve fuel enterrée.
- Lot 04 – Menuiseries Alu-bois à la place de l'aluminium seul
- Lot 05 – Isolation en laine de bois à la place de la laine de roche.
- Lot 12 – Réfection des façades par enduit à la chaux.

Le montant total des travaux s'élève à 1 350 131,57 €HT avec les options retenues pour un montant estimé sans les options à 1 413 885 €HT avant l'appel d'offres.

Madame le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution des marchés et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix « pour » et 4 voix « contre » (Jean-Pierre MAISONNIAC, Frank de PIERREFEU, Raphaële COURTIAL et Marie-Josèphe REYNAUD),

- **APPROUVE** les attributions de marché de travaux.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer le marché.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner ainsi qu'à Monsieur le Trésorier pour sa comptabilité.

7. Création d'un poste d'adjoint technique territorial dans le cadre du dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences) :

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Madame le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 29 août 2018.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix « pour », 3 abstentions (Jean-Pierre MAISONNIAC, Raphaële COURTIAL et Marie-Josèphe REYNAUD) et 1 voix « contre » (Frank de PIERREFEU),

- **Décide** de créer un poste d'adjoint technique à compter du 29 août 2018 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences».
- **Précise** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- **Précise** que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine.
- **Indique** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **Autorise** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

8. Création d'un poste d'adjoint technique territorial dans le cadre du dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences) :

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Madame le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 5 avril 2018.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Cap Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, ainsi que l'avenant portant augmentation du temps de travail à compter du 1^{er} octobre 2018, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Monsieur Franck de PIERREFEU demande si on ne pourrait pas profiter de ce départ en retraite pour réduire le personnel ?

Madame Martine FINIELS indique que c'est une question de sécurité et qu'il n'y a pas trop d'encadrants aux écoles.

Il est demandé de raisonner sur la totalité des services pour voir si l'on ne peut pas réduire le personnel.

Il est répondu que le souci est la compétence des agents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix « pour », 3 abstentions (*Jean-Pierre MAISONNIAC, Raphaële COURTIAL et Marie-Josèphe REYNAUD*) et 1 voix « contre » (*Frank de PIERREFEU*),

- **Décide** de créer un poste d'adjoint technique à compter du 5 avril 2018 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **Précise** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **Précise** que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine jusqu'au 30 septembre 2018, puis à 30 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2018.
- **Indique** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **Autorise** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Questions diverses :

- Information sur le permis d'interner

- Monsieur Gérard GOULLEY évoque le PNR et un groupe de travail
- Inauguration du Géosite le 19 juin
- Gilbert GREVE fait un point sur l'Ardéchoise et l'accueil de 4100 cyclistes
- Anne Marie DELARBRE demande des volontaires pour les pots d'accueil estivaux

Fin de séance :